

l'adoption de ce projet de loi est encore plus importante que la date de son entrée en vigueur, que ce soit le 1<sup>er</sup> juillet 1967 ou le 1<sup>er</sup> juillet 1968. Ce qui compte c'est que cette mesure entre dans les statuts du pays. Je soupçonnerais que c'est le Nouveau parti démocratique lui-même qui serait le plus déçu si en fait ce régime entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1967.

**M. Scott (Danforth):** Expliquez-vous.

**M. Klein:** Il est tout à fait évident, monsieur l'Orateur, que ce serait pour des raisons politiques. Les néo-démocrates seraient très heureux si le régime n'entraînait pas en vigueur avant le 1<sup>er</sup> juillet 1968. Dans le cas contraire, ils seraient fort désappointés.

**M. Lewis:** Vous vous fourvoyez autant que votre ministre des Finances.

**M. Klein:** On a dit que le Canada manque de médecins. J'aimerais en dire quelques mots, ainsi que des fortes dépenses de temps et d'argent que requiert la formation des étudiants canadiens en médecine.

Ainsi, on me dit que pour devenir médecin dans la province de Québec, il faut un cours d'études pré-médicales d'environ quatre ans que doit couronner un baccalauréat ès Arts ou un baccalauréat ès Sciences. Une fois ce diplôme obtenu et une fois remplies toutes les conditions requises pour entrer à la Faculté de Médecine, l'étudiant en médecine doit y passer quatre autres années. En outre, il doit faire un an d'internat dans un hôpital. En d'autres termes, l'étudiant qui veut devenir omnipraticien doit s'y préparer durant neuf ans; les exigences sont différentes pour les futurs spécialistes.

Si, au-delà de cette période, monsieur l'Orateur, l'étudiant désire se spécialiser dans une branche quelconque de la médecine, on me dit qu'il doit faire de l'internat dans un hôpital de la province de Québec pendant cinq années encore. Ce qui veut dire qu'un étudiant voulant devenir pédiatre ou chirurgien, ou spécialiste dans quelque domaine, doit sacrifier 14 années de sa vie après avoir quitté l'école secondaire. Par conséquent, si un étudiant s'inscrit aux arts libéraux à l'âge de 17 ou 18 ans en vue d'obtenir un baccalauréat ès arts ou un baccalauréat ès sciences et désire se spécialiser dans un domaine quelconque de la médecine, il ne pourra gagner sa vie dans l'exercice de sa spécialité particulière avant d'avoir atteint au moins 32 ou 33 ans. On me dit aussi que le coût approximatif de la formation d'un médecin est de \$25,000 par an.

A mon avis, il faudrait étudier les conditions d'admission établies pour les personnes désireuses de faire carrière dans la médecine en vue de réduire la période de temps nécessaire pour que ceux-ci deviennent omnipraticiens ou spécialistes. Nous devrions aussi nous servir de l'influence dont nous disposons pour en convaincre le Collège des médecins, car il est responsable de la pénurie de médecins. La profession médicale crée elle-même une pénurie de médecins par son attitude.

Je ne vois pas pourquoi une personne voulant devenir médecin doit s'inscrire à un cours préparatoire de quatre ans pour obtenir un baccalauréat ès arts ou un baccalauréat ès sciences. Il faudrait, je pense, établir un programme-choc d'où serait exclu le cours préparatoire jusqu'à ce que le pays ait un nombre suffisant de médecins; ainsi, on pourrait commencer ses études en médecine dès la sortie de l'école secondaire. Si la formation professionnelle exigeait plus de temps, il vaudrait mieux qu'elle porte sur l'étude de la médecine, que sur celle de Keates ou de Shakespeare.

• (5.20 p.m.)

Aujourd'hui, nous voudrions tous, je pense, voir l'enseignement gratuit dans nos collèges, ou la chance d'un enseignement universitaire gratuit pour tous les Canadiens. Nous nous acheminons probablement dans cette voie. A mon avis, nous devrions établir des priorités, sans attendre la mise en œuvre d'un régime universel. Par exemple, nous ne pouvons offrir à tous les Canadiens l'enseignement universitaire gratuit pour chaque profession. Mais comme il y a pénurie de médecins, nous devrions donc affirmer que nous allons donner l'enseignement gratuit à toute personne possédant les qualités requises et désireuse de devenir médecin. Il faudrait immédiatement établir un programme de ce genre.

**Une voix:** Il est trop tard.

**M. Klein:** Il faut s'assurer le concours des membres de la profession médicale. Ce que je vais dire est peut-être faux, ou n'est plus vrai de nos jours, mais jadis, diverses associations, collèges de médecins, barreau ou autres, établissaient des normes visant à empêcher l'encombrement de leurs professions respectives. Il serait peut-être utile d'examiner de nouveau l'ensemble de la question afin de voir ce qui pourrait faciliter l'augmentation du nombre de médecins, en particulier. C'est dans l'état actuel des choses qu'il faudrait instituer un programme-choc médical visant en premier lieu, à convaincre les médecins d'abaisser les normes de la profession médicale et